



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 27 novembre 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Loi de programmation de la recherche : un accroissement significatif du budget de l'ANR dès 2021

Jeudi 19 novembre 2020, le Conseil d'administration de l'Agence nationale de la recherche (ANR) a adopté le budget 2021 qui prévoit des dépenses d'intervention pour le financement des projets de recherche pour 1,19 Md€, un niveau inédit depuis la création de l'agence en 2006. Ce budget initial 2021 augmente de 444 M€ par rapport à 2020 et concrétise les engagements pris par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation dans le cadre de la loi de programmation de la recherche pour que l'ANR devienne au plus vite une agence de financement de la recherche de niveau mondial. Le plan de relance accélère encore cette dynamique et permet d'atteindre dès 2021 un montant des appels à projets de 1 Md€. Cette augmentation historique permettra de changer la donne au sein des laboratoires de recherche dès 2021.

Des évolutions indispensables pour la recherche grâce à un accroissement significatif des moyens

Conformément aux engagements de la loi de programmation de la recherche, l'ANR allouera une part substantielle de ce budget aux financements non ciblés, pour soutenir la créativité et la prise de risque scientifique permettant ainsi d'accélérer la hausse des taux de succès pour atteindre 23 % dès 2021 sur l'appel à projets générique (APPG) contre environ 17% en 2020.

Le montant global du préciput qui permet l'abondement financier des établissements pour soutenir les laboratoires et les unités de recherche, connaît lui aussi une augmentation significative de plus de 50 %, passant de moins de 100 M€ à plus de 140 M€ en 2021. Le préciput inclut, outre les frais généraux, des moyens permettant de développer les capacités d'action en matière de politique scientifique. En 2021, la part hébergeur passe de 11 % à 13 %, la part gestionnaire passe de 8 % à 10 % et une part laboratoire de 2 % est introduite en 2021. A horizon 2027, un préciput global de 40 % est visé.

Réinvestissement dans la recherche et l'innovation

L'ANR renforcera son soutien à la recherche partenariale notamment avec les « Labcom », programme de création de laboratoires communs entre un laboratoire public et une PME ou une ETI ainsi que les chaires industrielles pour soutenir l'investissement en R&D du secteur privé en lien avec le secteur académique. Le dispositif des instituts Carnot verra dès 2021 une augmentation de 33 % du montant des crédits qui leur sont attribués.

L'augmentation de budget permettra également de renforcer la dynamique d'ouverture de l'ANR en matière de diffusion de la culture scientifique et technique, d'analyse de la réception des discours scientifiques ou de recherches participatives.

Renforcement des partenariats et répondre aux besoins

L'ANR poursuivra ses actions de partenariats au niveau européen et international.

Au niveau national, elle renforcera le développement de ses partenariats pour contribuer à accroître l'apport de la recherche à l'ensemble des politiques publiques portées par l'État et les collectivités territoriales. Des coopérations avec des régions ont été initiées et se développeront afin d'améliorer l'articulation des schémas régionaux de recherche avec les stratégies nationales. Le partenariat avec l'AID (Agence d'innovation défense) sera également renforcé, avec une augmentation significative du financement par l'AID des programmes Astrid et Asma financés (+ 44 % en 2021).

Développement d'outils et services pour le suivi des projets ANR

Cette augmentation des moyens s'accompagne du déploiement par l'ANR d'[un nouvel outil informatique](#) permettant le suivi des projets. Cet outil, mis en place pour l'ensemble des bénéficiaires et accessibles à chaque responsable de projet, leur permet d'avoir accès aux différentes données financières et donne une vision consolidée aux directeurs de laboratoires et aux établissements sur l'ensemble des financements apportés par l'ANR concernant leur périmètre.

« Comme je m'y étais engagée, le budget de l'ANR va significativement croître dès 2021 et permettre un taux de succès plus important que par le passé mais aussi l'adaptation des modalités des projets aux différentes disciplines vis-à-vis desquelles un travail est d'ores et déjà lancé dans le cadre de préparation du plan d'action 2022-2024 de l'Agence. Ceci est une des premières concrétisations de la loi de programmation pour la recherche qui vient d'être votée, et dont nous continuerons à voir les premiers bénéfices dans les semaines à venir. » déclare Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

« Le budget 2021 de l'ANR permet d'une part de conforter clairement le principe d'une recherche libre à l'initiative des chercheurs via l'appel à projets générique et d'autre part, de répondre aux besoins de recherche plus spécifiques. Nous restons pleinement à l'écoute des laboratoires et des établissements afin de prendre en compte la diversité des disciplines et d'adapter nos soutiens aux besoins des projets. » indique Thierry Damerval, Président-directeur général de l'ANR.

CONTACTS PRESSE

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

presse-mesri@recherche.gouv.fr

Tel : 01 55 55 99 12 / 86 90

ANR

Katel Le Floc'h

contactpresse@anr.fr

Tel : 01 78 09 80 70